Document émis électroniquement

IMISON INTERNATIONAL S.A.

M B82118
04/02/2003 L030000017.01
CASH 536 Tarif : 801

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, Vol. 579, Fol. 45 case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 janvier 2003.

Pour mention aux fins de publication au Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Registre de Commerce et des Sociétés
B82118 No : L030000017.2
Déposé le : 04/02/2003

Code SCL : 536

Non repris
N/A

18-03-2009

El Confidencial

Document émis électroniquement

IMISON INTERNATIONAL S.A.

Registre de Commerce et des Sociétés

B82118 No : L030000017.1

17 Déposé le : 04/02/2003

Code SCL : 536

Non repris
N/A

B82118
04/02/2003 L030000017.02
CASH 536 Tarif : 801

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2001

El Confidencial

18-03-2003

Document émis électroniquement

IMISON INTERNATIONAL S.A.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

(exprimé en Euro)

	31/12/2001 EUR
ACTIF	
B. Frais d'établissement	12.975,90
C. Actif immobilisé	
III. Immobilisations financières	
3. Participations	582.840,00
D. Actif circulant	
IV. Avoirs en banque	7.564,44
E. Comptes de régularisation	2.670,82
F. Perte de l'exercice	971,06
	607.022,22
PASSIF	
A. Capitaux propres	
I. Capital souscrit	607.000,00
C. Dettes	
8. Autres dettes	22,22
	607.022,22

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

18-03-2009

El Confidencial

Document émis électroniquement

IMISON INTERNATIONAL S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2001

(exprimé en Euro)

	31/12/2001 EUR
CHARGES	
3. Frais généraux administratifs	6.429,57
5. Intérêts et charges assimilées	418,86
	6.848,43
PRODUITS	
5. Autres intérêts et produits assimilés	5.877,37
8. Résultat de l'exercice	971,06
	6.848,43

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

18-03-2009

El Confidencial

Document émis électroniquement

IMISON INTERNATIONAL S.A.

Annexe au 31 décembre 2001

I. GENERALITES

IMISON INTERNATIONAL S.A. ("la Société") a été constituée à Luxembourg le 16 mai 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

L'exercice social commence le 16 mai 2001 et se termine le 31 décembre 2001.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, la Société doit affecter à la réserve légale 5 % des bénéfices annuels jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés anonymes luxembourgeoises sont soumises.

II. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg en retenant notamment les règles suivantes :

a) Format légal des comptes annuels :
Les comptes annuels sont présentés suivant les articles 213 et 230 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. De plus, sur base des articles 215 et 231 de la même loi, les comptes annuels sont présentés sous une forme abrégée.

b) Conversion des devises :
Les comptes de la Société sont exprimés en Euro. Les opérations en devise sont comptabilisées en Euro selon les cours de change applicables à la date de l'opération.
Au terme de l'exercice les actifs immobilisés exprimés dans une devise autre que l' Euro restent convertis au cours de change historique. Tous les autres postes de l'actif et du passif sont convertis en Euro au cours de change en vigueur à la date de clôture, à l'exception des postes pour lesquels ce cours de conversion conduirait à la constitution d'un gain de change non réalisé. Dans ce dernier cas, le cours historique est utilisé. Les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change latentes apparaissent dans le compte de pertes et profits.

c) Les comptes bancaires sont évalués à la date de clôture du bilan. Les gains de change non réalisés sont comptabilisés dans un compte de régularisation de passif.

d) Les frais d'établissement sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

e) Les immobilisations financières sont valorisées au cours des actions le plus bas entre le cours historique et le cours à la date de clôture.

18-03-2009

Confidential

Document émis électroniquement

III. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2001

- Il n'existe pas dans le passif de la société de dettes dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans. La société n'a donné aucune sûreté réelle afin de couvrir tout ou partie de ses dettes.

- Les membres des organes d'administration et de surveillance n'ont touché ni avance, ni crédit de la part de la société. De plus, il n'a pas été pris d'engagement pour le compte des membres des organes d'administration ou de contrôle au titre d'une garantie quelconque.

- La société n'a pas racheté d'actions propres.

IV. PUBLICATION DES ACTES CONSTITUTIFS

- L'acte constitutif de la société a été reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1103 du 04 décembre 2001.

V. ADMINISTRATEURS AU 31.12.2001

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.
- Madame Béatrice Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg

VI. COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31.12.2001

- INTERCONSULT
  Val Sainte-Croix, 7
  L-1371 Luxembourg

VII. EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- La perte nette de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001, s'élevant à EUR 971,06 est reportée à l'exercice suivant

* * * *

El Confidencial

18-03-2009

Document émis électroniquement

El Confidencial

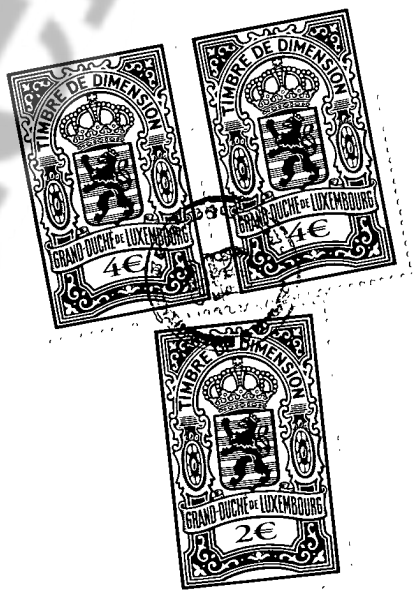

Enregistré à Luxembourg A.C. le
24 janvier 2003
Vol. 579 fol. 45 case 3
Reçu douze euros (12.-)

p. Le Receveur,
Joseph MULLER